Accusé de réception en préfecture
076-267600450-20261014-115573-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

2026/14/10/26/9

Rouen CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉLIBÉRATIONS

Le 14 octobre 2026 à 14h37, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROUEN, se sont réunis au C.C.A.S., 2, rue de germont - sous la présidence de Madame Zohra AMIMI

Étaient présents : Madame Zohra AMIMI, Madame Elisabeth ALAZARD, Madame Martine LELAIT, Monsieur Dorian JUSTIN, Madame Gaëlle SILVESTRE, Madame Elise BOQUIE, Madame Elisabeth MENESTRIER, Madame Juliana VIENNE, Madame Dominique LABARRE, Madame Brigitte BROUT, Monsieur Samantigui DOUMBIA, Monsieur Jamal KHERBECHE, Monsieur François HAINIGUE, Madame Clémentine LE DUEY.

Étaient représentés : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL ayant donné pouvoir à Mme Zohra AMIMI, Mme Adeline PIERRE ayant donné pouvoir à M. François HAINIGUE, Mme Marine CARON ayant donné pouvoir à Mme Brigitte BROUT.

Était excusé :

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire de séance : Vanessa RAPITEAU

Date de convocation : 9 octobre 2026

9 - DEMANDE DE SUBVENTION 2027 POUR LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (C.L.I.C.) DES AÎNÉS DE ROUEN AU DÉPARTEMENT DE SEINE MARITIME - AUTORISATION SIGNATURE

Mesdames et Messieurs,

Porté par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville de Rouen et le Département de Seine-Maritime, le Centre Local d'Information et de Coordination (C.L.I.C.) des Aînés accompagne les Rouennais âgés de 60 ans et plus rencontrant des difficultés liées à la perte d'autonomie et l'avancée en âge.

En parallèle, en lien avec les problématiques repérées sur le territoire et les priorités définies par la politique de la Ville et du Département, le CLIC propose chaque année un programme de prévention à la perte d'autonomie afin d'anticiper les prémices du vieillissement et de favoriser le lien social.

Le CLIC des Aînés assure également un rôle d'information, de sensibilisation et de coordination auprès des différents acteurs de l'action gérontologique intervenant dans le champ social, médico-social et sanitaire.

Le CLIC des Aînés de Rouen est géré financièrement et administrativement par le C.C.A.S de Rouen depuis sa création en 2004. Il bénéficie également d'une subvention de fonctionnement du Département de Seine-Maritime auquel il est lié par une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (C.P.O.M.).

Accusé de réception en préfecture
076-267600450-20261014-115573-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Ladite demande de subvention est annexée à la présente délibération.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Rouen est invité à autoriser le Président du C.C.A.S. ou son représentant à signer le dossier de demande de subvention, d'un montant de 172 662 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S DE ROUEN

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses article R.123-20 et L.113-1-2,

VU la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens signée par le CLIC de Rouen avec le Département de Seine-Maritime,

CONSIDÉRANT que le C.C.A.S de Rouen gère le CLIC des Aînés en lien avec le Département de Seine-Maritime,

CONSIDÉRANT que le CLIC est lié au Département par une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens,

CONSIDÉRANT que chaque organisme gestionnaire s'engage à présenter annuellement au Département les comptes administratifs de l'année écoulée et une demande de subvention d'exploitation accompagnée du budget prévisionnel détaillée de l'année en cours approuvé par le Conseil d'Administration de l'organisme gestionnaire du CLIC.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, autorise le Président du C.C.A.S. ou son représentant à signer le dossier de demande de subvention 2027 dont le montant s'élève à 172 662€.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DE SES MEMBRES
Fait à Rouen, les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Président et par délégation

Votants :
- contre : 0
- pour : 17
- abstention : 0

Signé électroniquement par :
Vanessa RAPITEAU
Date de signature : 16/10/2026
Qualité : Directrice du CCAS

Monsieur le Président du C.C.A.S. de Rouen certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de la Justice Administrative.